

REGLEMENT CONCOURS COSPLAY  
CONVENTION SUR LES TERRES DE L'UNIQUE 2019

SUR LES TERRES DE L'UNIQUE

28 - 29 SEPTEMBRE 2019  
CONVENTION PLOUHA



CONCOURS  
de

COSTUMES

RENSEIGNEMENTS : [surlesterrresdelunique@gmail.com](mailto:surlesterrresdelunique@gmail.com)  
06.95.20.55.85 / @CONVENTIONPLOUHA2019

# REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

CONVENTION SUR LES TERRES DE L'UNIQUE 2019

## ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le concours costume durant la convention est organisé par l'association Sur les Terres de l'Unique.
2. Ce règlement établi par les organisateurs s'applique sur l'événement Convention Tolkien 2019, organisé par l'association Sur les Terres de l'Unique. Le concours aura ainsi lieu lors de la convention du **28-29 septembre 2019**.
3. Les organisateurs se permettent le droit de modifier le règlement à tout moment.

## ARTICLE 2 : SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité les organisateurs interdisent l'utilisation de certains objets et les comportements suivants :

- Armes blanches ; toutes les armes tranchantes quel que soit le type de matériaux sont interdites.
- Armes à feu ; toutes les armes permettant de lancer des projectiles et cartouches sont formellement interdites.
- Liquide indélébile ; toute projection et utilisation de liquide est interdite.

Le non-respect de ces règles entraîne une exclusion immédiate du concours.

## ARTICLE 3 : DROIT À L'IMAGE

Toutes les personnes choisissant de participer au concours costume se verront demandés de remplir une demande d'autorisation de droit à l'image.

Cette demande d'autorisation de droit à l'image est annexée au présent règlement, en deux formats : une version pour les participants mineurs, et une version pour les participants majeurs.

L'inscription sera éligible à la validation dès lors que le ou les participant(s) auront fourni l'autorisation.

## ARTICLE 4 : SANCTION ET DISQUALIFICATION

Les participants coupables de vandalisme, vol, agression physique, verbale ou encore morale, de comportements choquants à l'encontre du public, des organisateurs ou des autres participants se verront sanctionnés.

Par ailleurs, toute personne perturbant de façon répétée et intentionnelle le concours ou le déroulement de l'événement, ou portant atteinte à l'image du concours, encourt des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'inscription aux prochaines éditions dudit concours.

## ARTICLE 5 : PRINCIPE DU CONCOURS

1. Le concours costume consiste à présenter devant un jury un costume porté et confectionné par le participant.
2. Un classement est effectué après chaque concours avec une remise de prix pour les 3 catégories : Adulte de plus de 18 ans – jeune de 11 à 17 ans et Enfant de moins de 10 ans.

## ARTICLE 6 : CATÉGORIES DE COSTUMES AUTORISÉES

1. Les participants peuvent s'inscrire dans les catégories suivantes :
  - Adulte plus de 18 ans
  - Jeune de 11 à 17 ans
  - Enfant de moins de 10 ans

**AUCUN duo ou groupe ne sera autorisé à se présenter.**

Les participants seront seuls lors de la prestation.

2. Tout participant n'entrant pas dans une de ces catégories sera disqualifié par les organisateurs.

# REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

## CONVENTION SUR LES TERRES DE L'UNIQUE 2019

3. Les costumes **achetés sont autorisés** dans la mesure où le participant ne s'est pas contenté d'acheter l'ensemble du costume, mais qu'il y a ajouté sa touche personnelle.

### ARTICLE 7 : NOMBRE LIMITE DE PARTICIPANTS

• Le nombre de participants pour le concours Costume de la Convention 2019 est limité à 20.

### ARTICLE 8 : TEMPS DE PASSAGE

1. Chaque participant devra se présenter devant le jury et expliquer la confection de son costume, le choix des accessoires, des tissus et du personnage choisi, une démonstration ou scénette sera possible

2. Le participant devra spécifier lors de son inscription la manière dont il souhaite faire sa présentation

3. Le temps de passage est limité à 5 minutes par participant.

### ARTICLE 9 : INSCRIPTION AU CONCOURS

1. Lors de votre candidature, vous devez compléter entièrement le dossier d'inscription annexé au présent dossier en vue d'une validation par les organisateurs.

2. Les participants de moins de 10 ans sont autorisés, mais doivent obligatoirement désigner un adulte accompagnateur (tuteur légal).

**3. Les validations définitives commenceront à partir de la fermeture des inscriptions, et seront traitées dans les plus brefs délais.**

### ARTICLE 10 : PRÉSENCE AU CONCOURS

1. Le concours se fera le dimanche 29 septembre 2019.

2. Les résultats du concours auront lieu le dimanche 29 septembre 2019.

3. Vous devrez confirmer votre présence avant **12h00** le jour des résultats.

4. La présence de la totalité des participants est requise **15 minutes** avant le début de l'annonce des résultats du concours.

### ARTICLE 11 : NOTATION

1. Les membres du jury, choisis par les organisateurs jugeront le costume sur :

- La difficulté de réalisation du costume
- Le choix des tissus et des matériaux
- La qualité de la réalisation
- L'inspiration
- Le rendu final du costume
- La créativité apportée au costume

2. Les notes finales resteront secrètes et ne pourront être réclamées au jury ou à l'organisation. Cependant les organisateurs se tiendront à votre disposition pour d'éventuelles questions.

### ARTICLE 12 : LES PRIX SELON LES CATEGORIES

**3. Les prix seront annoncés lors du lancement de la convention.**



# REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

## CONVENTION SUR LES TERRES DE L'UNIQUE 2019

### DROIT À L' IMAGE

Je soussigné(e) .....

autorise la prise de photographies et de vidéos de mon costume lors du concours costume de la convention Sur Les terres de l'Unique du 28-29 septembre 2019 organisé par l'association Sur les Terres de l'Unique ainsi que leurs diffusions sur différents moyens de communication.

J'ai lu et j'accepte le règlement du concours qui se déroulera à Plouha.

Le ..... à .....

*Signature avec la mention lu et approuvé*

# REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

## CONVENTION SUR LES TERRES DE L'UNIQUE 2019

### SI L'UN DES PARTICIPANTS EST MINEUR :

Je soussigné (NOM PRENOM du tuteur légal)

.....

autorise mon enfant (NOM PRENOM de l'enfant)

.....

à participer au concours de costume dans le cadre de la convention Sur les terres de l'Unique du 28-29 septembre 2019.

Autorise la prise de photographies et de vidéos de mon costume lors du concours costume de la convention Sur Les terres de l'Unique du 28-29 septembre 2019 organisé par l'association Sur les Terres de l'Unique ainsi que leurs diffusions sur différents moyens de communication.

N'autorise pas la prise de photographies et de vidéos de mon costume lors du concours costume de la convention Sur Les terres de l'Unique du 28-29 septembre 2019 organisé par l'association Sur les Terres de l'Unique ainsi que leurs diffusions sur différents moyens de communication.

J'ai lu et j'accepte le règlement du concours qui se déroulera à Plouha.

Le ..... à .....

*Signature avec la mention lu et approuvé*

Fichier à retourner complet à l'adresse mail : [surlesterresdelunique@gmail.com](mailto:surlesterresdelunique@gmail.com)